



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 20 mars 2019 à 20 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : Mme Christine AUCEL, pouvoir à Mme Isabelle BERNARD, M. Eddy LABBÉ pouvoir à Mme Sylviane BOUCHARD, M. Stéphane PROUD pouvoir à M. Cyril GOUDARD.

Absents : M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane BOUCHARD

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Madame Sylviane BOUCHARD première adjointe présente à l'assemblée :

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018

Section de Fonctionnement :

Dépenses	461 253.42 €
Recettes	547 042.14 €
Résultat 2017 reporté	91 596.14 €
Soit un résultat global de clôture de	+ 177 384,86 €

Section d'Investissement :

Dépenses	212 677.48 €
Recettes	214 176.38 €
Résultat 2017 reporté	162 906.28 €
Soit un résultat global de clôture de	+ 164 405.18 €

Restes à réaliser :

Dépenses	198 404,52 €
Recettes	72 701.00 €

Puis les résultats du compte administratif 2018 du budget de l'eau

Section d'Exploitation :

Dépenses	63 387.24 €
Recettes	51 726.00 €
Résultats antérieurs reportés	+ 37 399.72 €
Soit un résultat global de clôture de	+ 25 738.48 €

Section d'Investissement :

Dépenses	25 271.69 €
Recettes	35 081.71 €
Résultats antérieurs reportés	+ 7 154.48 €
Soit un résultat global de clôture de	+ 16 964.50 €

Restes à réaliser :

Dépenses	64 116.00 €
Recettes	50 149.00 €

Et enfin les résultats du compte administratif 2018 du budget de l'assainissement

Section d'Exploitation :

Dépenses	35 575.44 €
Recettes	43 162.75 €
Résultats antérieurs reportés	+ 8 682.34 €
Soit un résultat global de clôture de	+ 16 269.65 €

Section d'Investissement :

Dépenses	13 573.98 €
Recettes	47 489.33 €
Résultats antérieurs reportés	+ 26 179.15 €
Soit un résultat global de clôture de	+ 60 094.50 €

Restes à réaliser :

Dépenses	10 000.00 €
Recettes	0.00 €

Après avoir entendu le détail des comptes administratifs, Monsieur le Maire sort de la salle, conformément à la loi, et Madame Sylviane BOUCHARD fait procéder au vote.

Les comptes administratifs 2018 des budgets de la Commune, de l'eau et de l'assainissement, sont adoptés à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER D'AMBERIEU EN BUGEY

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion (Commune, Eau, Assainissement), dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur Christian LAMUR, comptable du centre des finances publiques d'Ambérieu-en-Bugey. Ces comptes sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Budget Communal :

Madame Sylviane BOUCHARD rappelle que le résultat de fonctionnement à affecter est de **177 384,86 €**.

La section d'investissement présentant un solde excédentaire de 38 701.66 € (164 405.18 € d'excédent d'investissement - 125 703.52 € de restes à réaliser) elle propose à l'assemblée de reporter la totalité du résultat de fonctionnement soit 177 384.86 € en section de fonctionnement au compte R002.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Budget Eau:

La section d'investissement présentant un solde excédentaire de 2 997.50 € il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation soit 25 738.48 € en section d'exploitation compte R002.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Budget Assainissement :

La section d'investissement présentant un solde excédentaire de 50 094.50 € il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation soit 16 269.65 € en section d'exploitation compte R002.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

4 RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire détaille les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, puis les soumet au vote du conseil municipal.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que ces rapports seront publiés sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.



Le Maire, Éric GAILLARD